

Assistant de français à l'étranger avec le CIEP

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche



Le Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP 🇫🇷) propose environ 2 000 postes d'assistants de français chaque année dans l'un des 20 pays participant à ce programme : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Canada, Colombie, Équateur, Espagne, États-Unis, Italie, Irlande, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Royaume-Uni, Suisse alémanique et Venezuela.

L'objectif de ce programme est de permettre aux assistants de se familiariser avec la langue et la civilisation du pays d'accueil tout en apportant, au sein des établissements d'enseignement, l'authenticité de leur langue et la richesse de leur culture.

A ce titre, ce programme contribue à la mobilité des étudiants, à l'échelle européenne et mondiale, et leur offre une possibilité de formation et un début de professionnalisation, apportant ainsi une plus-value indéniable à leur parcours universitaire.

Les missions de l'assistant de français

Le rôle de l'assistant est d'améliorer les compétences en communication des élèves et d'approfondir leur connaissance de la culture française. Il travaille en appui aux professeurs de français et peut intervenir en classe entière en leur présence ou prendre de petits groupes d'élèves à part.

Les assistants de langue sont affectés dans des établissements scolaires (ou universitaires, dans certains cas) pour une durée de 7 à 12 mois. Ils assurent une ou plusieurs des activités suivantes :

- pratique de la langue orale avec les élèves aux côtés du professeur
- cours de conversation avec les élèves
- initiation à la civilisation et la culture françaises
- participation à la mise en œuvre d'un projet d'échanges
- éventuellement, aide à la préparation des diplômes ou certificats en langue française : DELF/DALF 🇫🇷 - TCF 🇫🇷

Conditions de déroulement de l'assistanat

Service hebdomadaire

De 12 à 14 heures selon le pays. Cet horaire peut permettre de poursuivre des études dans une université locale.



Au Japon, le service hebdomadaire est de 35 heures

Au Venezuela et en Équateur le service hebdomadaire varie entre 18 et 30 heures.

Rémunération

L'indemnisation est variable selon l'établissement d'accueil.

Protection sociale

Les frais médicaux des assistants sont couverts par une assurance maladie locale. En restant inscrits dans leur université française d'origine, les assistants peuvent conserver une couverture sociale en France pendant l'année universitaire.

Dans l'Union européenne, la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) donne droit à des prestations dans le pays d'accueil avant le début de l'assistantat.

Modalités de candidature

Niveau requis

L2, L3 ou M1 de langues, FLE, sciences humaines, droit...

Vous pouvez déposer un [dossier de candidature en ligne](#) | 🇫🇷 mais vous devrez impérativement vous adresser aux coordinateurs "Assistanat de langues" à l'UPPA (voir "Contacts").

Le recrutement des assistants pour l'année 2021-2022 ouvrira le 7 janvier 2021

Date limite dépôt des dossiers

- Destinations hispanophones et anglophones (hormi l'Australie et la Nouvelle-Zélande): Merci d'attendre la prochaine session de recrutement pour connaître les dates précises
- Autres destinations : Merci d'attendre la prochaine session de recrutement pour connaître les dates précises

Les nominations sont communiquées par le CIEP aux étudiants entre avril et septembre, selon le pays.